



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 134 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission figurant dans les documents publiés sous les cotes A/70/648 et Add.1.
2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 37^e, 38^e et 39^e séances, les 11 et 24 mai et le 13 juin 2016. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Prévisions révisées concernant l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix

Rapport du Secrétaire général sur les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) des prévisions révisées concernant son rapport intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/745)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.49)

¹ A/C.5/70/SR.37, A/C.5/70/SR.38 et A/C.5/70/SR.39.



**Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
et du Programme d'action d'Addis-Abeba**

Rapport du Secrétaire général sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/70/794)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/883)

II. Examen du projet de résolution A/C.5/70/L.57

4. À sa 39^e séance, le 13 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/70/L.57), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants du Bangladesh et de l'Inde.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale,

I

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Rappelant la section XI de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Prend note* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif;

II

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice 2016-2017, au titre de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, au titre de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix³, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

¹ A/70/794.

² A/70/883.

³ A/70/745.

⁴ A/70/7/Add.49.

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;
3. *Prend note* de la recommandation formulée au paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif⁴, décide de créer neuf postes au Département des affaires politiques du Secrétariat, comme indiqué au tableau ci-après :

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Division Afrique I	2	1 P-3 (Nairobi), 1 G(AL) (Nairobi)
Division Afrique II	3	1 P-5 (New York), 1 P-3 (New York), 1 G(AC) (New York)
Division des Amériques	2	1 D-2 (New York) 1 P-4 (Équipe Amérique centrale, New York)
Division des politiques et de la médiation	2	1 P-5 (Groupe de la problématique hommes-femmes, New York) 1 P-4 (Groupe de la planification des politiques, New York)
Total	9	1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC), 1 G(AL)

Abréviations : G(AC) : Agent des services généraux (Autres classes), G(AL) : Agent local.

4. *Approuve* des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 063 600 dollars des États-Unis, déduction faite des contributions du personnel;
5. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 063 600 dollars, déduction faite des contributions du personnel, aux chapitres 3 (Affaires politiques) (1 594 400 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (469 200 dollars), qui sera imputé sur le fonds de réserve au titre de l'exercice biennal 2016-2017;
6. *Approuve en outre* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 196 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera imputé sur le fonds de réserve au titre de l'exercice biennal 2016-2017 et compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).